



Documents :

 [Appel à projets à destination des associations "Samedis du commerce"](#)

Dans le cadre de l'organisation des samedis du commerce, la Ville de Château-Thierry lance un appel à projet à destination des associations castelles !

L'animation étant un des éléments clés de l'attractivité d'un centre-ville, la municipalité met en place, dans le cadre de l'opération Action Coeur de ville, un appel à projets pour inviter les associations à dynamiser le centre commerçant de Château-Thierry.

Qui est concerné ?

Toutes les associations domiciliées ou oeuvrant à Château-Thierry peuvent répondre à cet appel à projet.

Quels critères de sélection des projets ?

Les projets doivent être dynamiques et originaux. Ils doivent s'adapter à la période de l'année (Printemps, fête des mères, Halloween, Fêtes de fin d'année, ...). Chaque animation doit être déployée sur le périmètre du centre-ville (rue Carnot, place du Maréchal Leclerc, Grande rue, place des Etats-Unis et place de l'Hôtel de Ville).

Les associations seront autonomes pour veiller au bon déroulé de l'animation. Une seule association participera par samedi. Par sa participation, l'association s'engage à déposer affiches et prospectus (réalisés par le service communication de la Ville) annonçant l'événement dans les commerces du centre-ville. Les impressions seront à retirer au service Vie Associative deux semaines avant la manifestation.

L'animation proposée devra respecter les contraintes sanitaires.

La Ville de Château-Thierry se réserve le droit d'annuler ou de reporter des manifestations à des dates ultérieures (pour des raisons sanitaires, météorologiques ou autre).

Quelle participation financière ?

Chaque projet sélectionné sera accompagné par la

Ville à hauteur de 200 € TTC, à réception d'une facture.

Comment faire une demande ?

Complétez la fiche projet de ce document. Cette fiche doit être retournée dûment complétée à la mairie de Château-Thierry, service Vie Associative : vieassociative@ville-chateau-thierry.fr 03 23 84 86 08, avant le **15 mars 2023**.

Un comité de sélection composé par la Ville étudiera chaque proposition. Pour les propositions retenues, une convention établira les modalités.

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/article/samedis-du-commerce-appel-projets-destination-des-associations>